

<http://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article470>



Région académique
ÎLE-DE-FRANCE



Nouveaux enseignants

- Etre professeur : missions et statut, carrières et concours

- Missions

-

Date de mise en ligne : mardi 8 septembre 2015

Copyright © La philosophie dans l'Académie de Créteil - Tous droits

réservés

Vous obtiendrez tous les liens de cet article en cliquant [ici](#)

Votre première paye

Pour obtenir votre première paye fin septembre, il est impératif de télécharger le dossier financier et de le renvoyer le 25 août 2016 dernier délai à :

Rectorat de Créteil
DPE (préciser votre discipline)
4, rue Georges Enesco
94010 Créteil

L'affiliation à la sécurité sociale

Vous êtes géré obligatoirement par le centre 506 MGEN de votre département d'affectation.

[Formulaire de demande d'affiliation et informations nécessaires](#)

La visite médicale

La visite médicale auprès d'un médecin agréé est obligatoire avant la prise de fonction. Votre certificat médical est à retourner à votre DPE au plus tard le 15 septembre 2016.

[Document à présenter au médecin lors de votre consultation](#)

[Règlement honoraires aptitudes à l'emploi](#)

La demande de classement

Pour la prise en compte de vos services antérieurs, vous devez retourner un dossier avec les pièces demandées avant le 15 septembre 2016 :

au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les agrégés stagiaires ;
à votre DPE gestionnaire pour les stagiaires des autres corps.
Téléchargez les dossiers :

Demande de classement en qualité de professeur agrégé

Demande de classement en qualité de professeur certifié, professeur d'EPS, CPE, PLP

Annexe 1 - Services non retenus pour le classement

Annexe 2 - Services effectués à l'étranger

Votre titularisation

Pour être titularisé, vous serez évalué par les corps d'inspection, l'ESPE et votre chef d'établissement. Pour toute question concernant votre évaluation, adressez-vous à votre division des personnels enseignants (DPE).

Vous arrivez dans l'académie de Créteil, quel que soit votre statut

La pré-rentrée

Contactez votre chef d'établissement dès que vous connaissez votre établissement d'exercice.

Il vous indiquera notamment la date et l'organisation de la journée de pré-rentrée. Lors de cette journée, vous recevrez toutes les informations utiles (emploi du temps, photocopies, possibilités de restauration, etc.). Vous devrez également signer votre procès-verbal d'installation. L'établissement valide votre installation, ce qui induit la mise en paiement de votre rémunération.

Vos interlocuteurs

Votre chef d'établissement est votre premier interlocuteur. Il vous orientera parfois vers d'autres interlocuteurs, comme la division des personnels enseignants du rectorat pour la gestion de votre carrière et votre traitement.

DPE

Secrétariat de division

01 57 02 60 31 - ce.dpe@ac-creteil.fr

DPE 2

Remplacement et gestion des professeurs non titulaires, des intervenants extérieurs

01 57 02 61 28 - ce.dpe2@ac-creteil.fr

DPE 3

Personnels d'orientation, d'éducation et professeurs documentalistes

01 57 02 60 67 - ce.dpe3@ac-creteil.fr

DPE 5

Professeurs des disciplines littéraires, histoire-géographie

01 57 02 60 86 - ce.dpe5@ac-creteil.fr

DPE 6

Professeurs d'EPS, arts plastiques et appliqués, éducation musicale

01 57 02 60 97 - ce.dpe6@ac-creteil.fr

DPE 7

Professeurs de SVT, sciences économiques et sociales, disciplines techniques

01 57 02 61 06 - ce.dpe7@ac-creteil.fr

DPE 8

Professeurs de LP et PEGC

01 57 02 61 18 - ce.dpe8@ac-creteil.fr

DPE 10

Professeurs de mathématiques et de sciences physiques

01 57 02 60 47 - ce.dpe10@ac-creteil.fr

DPE 11

Professeurs de langues vivantes et assistants étrangers

01 57 02 60 80 - ce.dpe11@ac-creteil.fr

Secrétariats des services

Professeurs des disciplines littéraires, histoire-géographie

DPE 2, DPE 3, DPE 8 : 01 57 02 61 16

DPE 6, DPE 7, DPE 10 : 01 57 02 66 84

DPE 5, DPE 11 : 01 57 02 61 45

Votre formation

Des animations sont organisées par les inspecteurs et des stages sont publiés au plan académique de formation.
CAFORM

Vous êtes professeur stagiaire

Reportez-vous aux pages suivantes du plan académique de formation :

Dispositif de formation des professeurs et CPE stagiaires 2016-2017

Formation statutaire des professeurs stagiaires

Vous êtes professeur contractuel

Formation pour les contractuels

Vous êtes professeur néo-titulaire

Formation pour les néo-titulaires

Tout au long de votre carrière, vous pourrez bénéficier d'actions de formation continue.

Votre traitement

Votre rémunération se compose de différents éléments :

vos traitement indiciaire, lié à votre indice de rémunération (INM = indice nouveau majoré) du fait de votre classement dans un échelon d'un grade et d'un corps ;
dans certains cas, l'indemnité de résidence, en fonction de votre lieu d'affectation dans l'académie ;
le supplément familial de traitement, sur demande de l'agent qui a eu au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales. Lorsque les deux parents sont agents publics, il ne peut être versé qu'à un parent.
Pour toute question concernant votre rémunération, adressez-vous à votre DPE.

Votre évaluation

Vous êtes évalué(e) à travers une notation administrative et une notation pédagogique. La note pédagogique est définie par l'inspecteur. Elle représente 60 % de la note globale. La note administrative est arrêtée par la rectrice sur proposition du chef d'établissement. Elle représente 40 % de la note globale.

Votre logement

Logement d'urgence

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide sous forme de chèques-services.

Contactez le service social des personnels de votre DSDEN ;

Seine-et-Marne : 01 64 41 27 49

Seine-Saint-Denis : 01 43 93 70 87

Val-de-Marne : 01 45 17 62 52

Logement définitif

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions :

d'un logement sur le contingent préfectoral ;

de la bourse au logement du Comité interministériel d'action sociale.

Contactez la cellule logement de votre DSDEN :

Seine-et-Marne : 01 64 41 27 47

Seine-Saint-Denis : 01 43 93 73 77 / 73 78

Val-de-Marne : 01 45 17 62 86 / 62 87

Garantie des risques locatifs

La garantie des risques locatifs (GRL) prend en charge l'indemnisation du propriétaire en cas de non paiement de votre loyer.

Rendez-vous sur www.grlgestion.fr et prévention

Votre caisse primaire d'assurance maladie

La Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) est votre caisse primaire d'assurance maladie (Sécurité sociale). Vous dépendez du centre MGEN d'assurance maladie du département dans lequel vous êtes affecté (et non de celui de votre lieu de résidence). Pour votre affiliation, prenez rendez-vous en téléphonant au 3676 ou en écrivant à :

Seine-et-Marne : contact77@mgen.fr

Seine-Saint-Denis : contact93@mgen.fr

Val-de-Marne : contact94@mgen.fr

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.mgen.fr

Le médecin de prévention

Le médecin de prévention reçoit les personnels ayant des difficultés médico-professionnelles. Il assure une veille médicale particulière (exposition à certains risques, femmes enceintes, personnes en situation de handicap...).

Contact

Rectorat de Créteil

01 57 02 68 30 - ce.sema@ac-creteil.fr

Les personnels en situation de handicap

Pour en savoir plus sur le recrutement de personnes en situation de handicap, rendez-vous sur : Rejoignez-nous !

Si vous êtes en situation de handicap, des aménagements sont possibles. Contactez votre DPE.

Action sociale

Difficultés professionnelles, personnelles, administratives et financières

Les assistants sociaux sont spécialistes des relations humaines et tenus au secret professionnel. Ils interviennent à votre demande pour vous écouter, vous informer et vous orienter. Contactez le service social de votre DSDEN :

Seine-et-Marne : 01 64 41 27 49

Seine-Saint-Denis : 01 43 93 70 87

Val-de-Marne : 01 45 17 62 52

Aides diverses

Elles se divisent en deux catégories :

subventions pour séjours d'enfants, allocations et séjours pour enfants handicapés ;
aides au logement, à la famille, aux vacances, aux études.

Contact

Service d'action sociale du rectorat

01 57 02 64 48 - ce.damesop@ac-creteil.fr